Les renseignements généreux

production et diffusion de brochures pédagogiques



Notre collectif réalise des brochures qui se veulent concises et pédagogiques sur des sujets qui nous préoccupent et/ou nous révoltent. Nos exposés ne sont pas exhaustifs mais constituent une première approche visant à dégager des pistes de réflexion, d'action et d'approfondissement.

Si vous jugez que ces brochures contiennent des erreurs ou pourraient être améliorées, n'hésitez pas à nous présenter votre argumentation, ainsi nous progresserons ensemble vers une plus juste vision de la réalité.

Diffusion et photocopiage encouragés : non à la marchandisation des idées ! Puisez ce qui vous inspire, ce qui vous semble utile pour vos actions ou votre réflexion. Mais, si possible, imprimez sur papier recyclé...

Titres disponibles

1. **Critiques et espoirs du commerce équitable** (Élan solidaire ou aménagement capitaliste ?)
2. **De la Françafrique à la Mafiafrique** (Les dessous de la politique française en Afrique)
3. **Pourquoi la dette des pays du Sud** (Les mécanismes d'un appauvrissement organisé)
4. **L'idéologie du développement** (contradictions de la théorie, désastres de la pratique)
5. **Que devient l'aide au développement ?** (L'envers de l'aide française au développement)
6. **À la conquête de notre imaginaire** (Les impacts intimes et politiques de la publicité)
7. **Comment blanchir l'argent sale ?** (Manuel pour crapules modernes et citoyens naïfs)
8. **Sommes-nous en démocratie ?** (La démocratie représentative en question)
9. **La culture du narcissisme** (Les impacts du système capitaliste sur notre psychisme)
10. **Les illusions du progrès** (Le progrès face à ses conséquences politiques et écologiques)

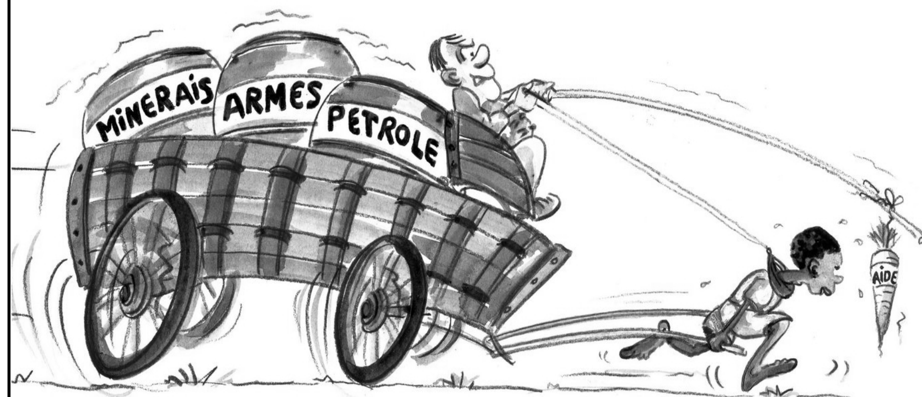
D'autres brochures sont en chantier sur l'agriculture, le nucléaire, la sociologie, les médias...

Retrouvez nos brochures (et bien d'autres choses) sur

http://rengen.ouvaton.org

Imprimé sur papier recyclé (fourni par Alp'papier, www.papirralp.fr)

QUE DEVIENT L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ?



Les contradictions de l'aide publique française au développement

Les renseignements généreux – juillet 2005

Pourquoi cette brochure ?

Chaque année, l'État français dépense plusieurs milliards d'euros au titre de *l'aide publique au développement* (APD).

Officiellement, le développement désigne la volonté des pays industrialisés d'aider les pays dits « sous-développés », d'anciennes colonies généralement. Depuis 50 ans, de nombreuses institutions ont été créées en ce sens : ministères spécialisés, Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale, Fonds Européen de Développement, etc. Aujourd'hui, l'ensemble des pays de l'OCDE[*] consacre officiellement près de 60 milliards de dollars par an pour l'aide publique au développement.

Cependant, cette version officielle est très controversée. Par exemple, l'aide au développement est accusée d'être un instrument de politique étrangère permettant de conserver une influence sur les anciennes colonies.[**]

L'aide publique au développement : outil de solidarité internationale ? Mécanisme de domination du Nord sur le Sud[***] ? Jugeons l'arbre à ses fruits en examinant ce que nous savons de la répartition et du devenir de l'aide publique française au développement.

PLAN

I	L'ampleur économique de l'aide
II	Qui bénéficie de l'aide ?
III	L'aide est-elle détournée ?

* L'Organisation de Coopération et de Développement Economique rassemble 29 pays parmi les plus industrialisés de la planète, tous attachés *« à la démocratie et l'économie de marché »* (voir site www.oecd.org).

** Nous avons consacré une brochure sur l'origine et les effets du concept de développement : *L'idéologie du développement* (Les renseignements généreux)

*** L'expression Pays du Sud est une manière de rassembler les expressions pays en développement, pays sous-développés ou encore pays du Tiers-Monde, en se référant au schéma selon lequel les pays riches sont au Nord de la planète, les pays pauvres au Sud. Vision évidemment simpliste, que nous utiliserons toutefois par souci de commodité.

Post Scriptum : *un cri du coeur*

Par une militante d'une association de solidarité internationale

« Quand je suis rentrée dans mon association de solidarité internationale, je me voyais déjà avec une pelle et des seaux creuser des puits au fin fond du désert. Je croyais que les pays occidentaux aidaient les pays du Sud, que pauvreté et misère diminuaient de plus en plus, que les guerres étaient la cause de dictatures locales. En trois ans, ma vision a totalement changé. J'ai bien été forcée de constater qu'une cause majeure de la misère des pays du Sud est le système économique occidental qui pompe la richesse de ces pays, notamment par le biais de la dette et des plans d'ajustements structurels. Les rapports du PNUD, pourtant réputés consensuels, prouvent que pauvreté et misère augmentent, que les inégalités s'accroissent. Il suffit d'ailleurs de voir la progression du sida, malaria, analphabétisme…

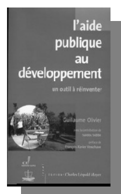
J'ai aussi compris que la cause des guerres africaines est à chercher du côté des réseaux politico-mafieux européens et américains, des multinationales comme Elf, de la DGSE, des vendeurs d'armes, des sociétés de mercenaires occidentaux. J'ai découvert que le président français et toute sa clique sont impliqués dans toutes ces affaires horribles (Rwanda, Burkina, Côte d'Ivoire, Congo…), comme l'ont été M. Mitterrand et son fils vendeur d'armes, comme le sont M. Pasqua et son fils qui est également un vendeur d'armes. J'ai découvert qu'il y a à l'Elysée une 'cellule africaine' qui en sous-main court-circuite le Ministère des Affaires Etrangères. J'ai découvert que l'aide publique française au développement est massivement détournée. Jamais je n'aurais imaginé découvrir autant de cynisme et de mépris pour l'humain chez nos gouvernants. Aujourd'hui je sais que la vraie lutte est à mener ici, au niveau politique, mais je ne sais pas vraiment comment faire.



Dans mon association de solidarité internationale, c'est un peu comme si nous épongions la fuite d'un barrage avec un coton-tige sans chercher à arrêter ceux qui sont en train de le détruire avec des bulldozers. Le pire, c'est que ce sont souvent ces derniers qui nous distribuent les cotons-tiges… »

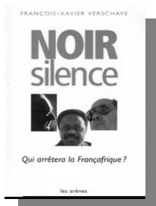
Pour aller (beaucoup) plus loin

Cette brochure est bien trop concise pour être exhaustive. Voici une sélection d'ouvrages pour approfondir le sujet…



L'aide publique au développement, un outil à réinventer
Guillaume Olivier, Charles Léopold Mayer, 2004

Une minutieuse analyse de l'aide au développement, qui prolonge et réactualise un ouvrage du même nom réalisé par François-Xavier Verschave et Anne-Sophie Boisgallais en 1994.



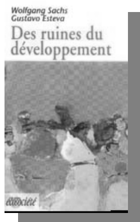
Noir Silence
François-Xavier Verschave, Les arènes, 2001

Une description de la politique française en Afrique : l'imposition de gouvernements dictatoriaux, des complicités entre hommes politiques français et trafiquants en tout genre (armes, diamants, drogue, blanchiment d'argent, etc.), des mécanismes de détournement de l'Aide Publique au Développement, etc.



50 questions 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale
Eric Toussaint et Damien Millet, Syllepse/CADTM, 2002

Une analyse pédagogique du fonctionnement de l'économie mondiale, des inégalités Nord/Sud, du rôle des institutions internationales, etc.



Des ruines du développement
Wolfgang Sachs et Gustavo Esteva, Le Serpent à Plumes, 2003

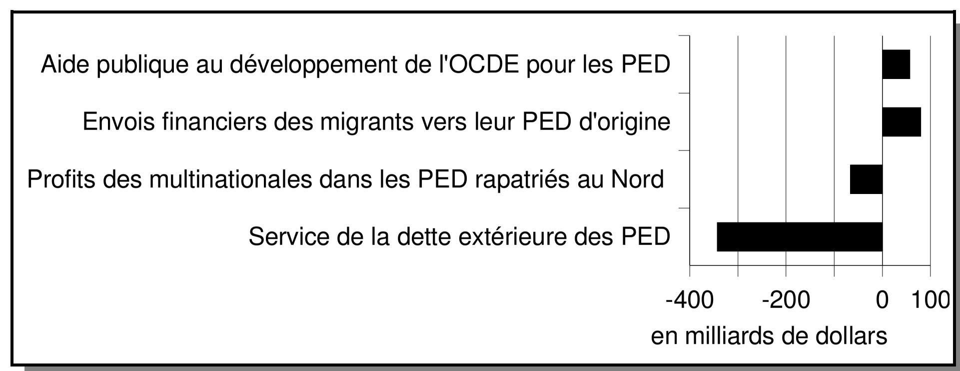
Une bonne introduction pour qui souhaite questionner la philosophie du « développement », et sa réalité.

I L'ampleur économique de l'aide

En 2003, l'État français a consacré environ 5,9 milliards d'euros pour l'Aide Publique au Développement. Cela représente environ 2% de son budget annuel et 0,4% de son Produit Intérieur Brut.* La France est l'un des pays qui a le plus réduit son APD depuis une dizaine d'années. Entre 1994 et 2000, cette somme a diminué de 30% environ. Néanmoins, depuis 2002, elle est en légère hausse.**

Comparé à d'autres indicateurs économiques tels que la dette des pays du Sud, le poids de l'aide publique au développement dans les flux financiers internationaux est faible.

Transferts financiers
pour l'ensemble des pays dits en développement (PED), en 2002



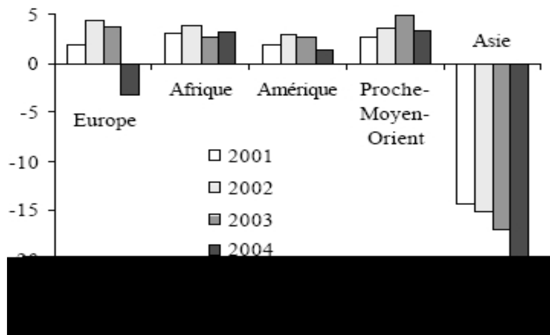
N.B : Le service de la dette représente le remboursement annuel de la dette et des intérêts.
Source : Banque Mondiale, OCDE

* Le PIB de la France atteignait près de 1 500 milliards d'euros en 2002. En 1970, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement avait fixé comme objectif aux pays de l'OCDE une APD au moins égale à 0,7% de leur PIB. Les autres pays industrialisés sont également en dessous du seuil de 0,7%, à quelques exceptions près (Danemark, Norvège, Pays-Bas, Luxembourg, Suède).

** Cette hausse est toute relative. Elle est essentiellement due à l'augmentation des annulations ou réductions de dette comptabilisées dans le budget de l'APD. (voir chapitre II)

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle la France donne plus d'argent aux pays en développement qu'elle n'en reçoit, une analyse des flux économiques met en évidence une tendance globalement bénéficiaire pour la France dans ses échanges avec les pays du Sud. Ainsi, selon le *Centre Français du Commerce Extérieur*, la France a dégagé 29 milliards d'euros de bénéfices commerciaux avec l'Afrique (principale destination de l'APD) entre 1989 et 1998, tandis qu'elle lui a versé sur la même période 21 milliards d'euros d'aides.

Solde commercial de la France par zone géographique



[redacted]

(en milliards de francs, hors matériel militaire) *Source : Douanes françaises*

De manière générale, l'étude du fonctionnement de l'économie mondiale met en évidence combien les pays industrialisés fonctionnent davantage comme des *pompes à capitaux* que comme des *généreux donateurs.**

L'aide des migrants

On considère que les migrants envoient de 10 à 20% de leurs revenus à leur famille restée dans leur pays d'origine. Ces montants ont considérablement augmenté ces dernières années et dépassent les 80 milliards de dollars annuels. L'aggravation de la crise économique internationale et la détérioration des conditions de vie des populations des PED semblent avoir provoqué un renforcement de la solidarité de la part des migrants établis dans les pays "riches", bien qu'eux-mêmes soient touchés par la récession. Notons que ces envois, généralement effectués sous forme de virement bancaire, constituent une manne lucrative pour les banques occidentales : elles gardent entre 7 et 18% du montant envoyé (soit plus de 10 milliards de dollars par an).

* Ces mécanismes de « guerre économique » sont décrits dans les brochures *Pourquoi la dette des pays du Sud* et *L'idéologie du développement* (Les renseignements généreux)

Conclusion

Le volume financier de l'aide publique au développement semble dérisoire pour compenser les dynamiques inégalitaires de l'économie mondiale.

De plus, la destination officielle de l'aide publique française au développement est opaque, incontrôlée, pétrie de contradictions. Les accusations de détournement dont elle fait l'objet sont multiples et argumentées.

Dans ces conditions, l'aide publique au développement n'agit-elle pas comme un révélateur d'une situation politique inacceptable et d'un contexte mondial désastreux ?

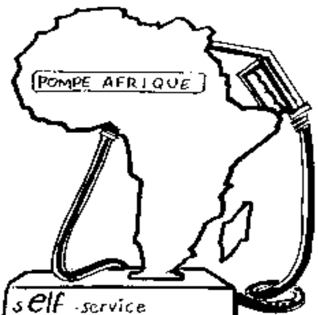
Cela pose également la question de la nature de notre actuel régime politique : sommes-nous en démocratie ?*



* cf. la brochure *Sommes-nous en démocratie ?* (Les renseignements généreux)

Au-delà de l'imaginable ?

« Il ne choque personne qu'avec l'argent de l'APD on offre un Mystère 20 au richissime Bongo, puis que l'on rénove luxueusement son DC 8 personnel, qu'on achète un autre Mystère 20 au président centrafricain Kolingba ou, pour quelques 100 millions de francs, un Falcon 50 au général Habyarimana – l'équivalent du budget annuel de coopération civile franco-rwandaise (avant 1994). [...] Nous mesurons l'étendue de la corruption qui gangrène le système français de coopération. Mais l'aide n'est pas seulement gaspillée : elle conforte le pouvoir de clans dictatoriaux, totalitaires ou pseudo-démocratiques, tout en discréditant l'État, le bien commun, le service public. En France, elle finance largement les écuries politiques, en direct ou par le biais de rentes diverses – du pétrole, d'autres matières premières, des importations, etc. Nous découvrons que ces milliards dévoyés se mêlent aux flots de la corruption hexagonale : l'argent razzié sur les HLM d'Ile-de-France, par exemple, rejoint d'étranges trafics ivoiriens (armes et bananes). Tout cela a stimulé chez les ténors de la classe politiques des besoins colossaux. [...]



Prenons le dictateur très riche d'un pays pauvre ou très pauvre, comme le fut par exemple Moussa Traoré au Mali. Personne ne s'étonne que le pays n'arrive ni à boucler son budget, ni à régler ses dettes –d'autant moins que l'État est pillé par le clan au pouvoir. En temps ordinaire, le chef d'État africain tire la sonnette à Paris : pour se faire mieux entendre, il ajoute parfois quelque chantage, dont les moyens ne manquent pas. Preuves compromettantes des partages de gâteaux précédents, ou de contributions variées aux campagnes électorales du « parent » français. Cassettes vidéos témoignant d'ébats torrides ou de postures délicates, montrant des remises de diamants et d'autres cadeaux précieux. Un conseiller ministériel très bien placé me signalait le cas de l'assassinat d'un ressortissant français, avec le message à la clé : "*si l'aide n'est pas versée, il y en aura un autre.*" On verse. Mais il n'est pas besoin d'insister beaucoup, car la suite est bien connue : sitôt la somme versée, une grande partie ou même la totalité remplit des valises de billets CFA, emmenées par avion à Genève ou dans une autre place financière ; les billets neufs sont convertis en francs français, le magot est partagé avec le décideur politique parisien et s'en va dans des coffres sûrs ou des paradis fiscaux. »

F.X. Verschave, *La Françafrique,* Stock, 1998

Comparons quelques chiffres

	milliards €	année	source
Aide Publique au Développement France	**5,9 /an**	2003	OPCF
Budget France	266 /an	2002	MINEFI
Budget éducation nationale	61 /an	2002	MINEFI
Budget de la défense	38 /an	2002	MINEFI
Budget Justice	5 /an	2002	MINEFI
APD des États-Unis	11 /an	2001	OCDE
APD du Japon	10 /an	2001	OCDE
APD des pays de l'OCDE	57/an	2002	OCDE
Dette extérieure des pays du Sud	2 400	2002	BM
Service de la dette extérieure des pays du Sud*	343 /an	2002	BM
Montant **quotidien** des transactions financières	1 250 /jr	2002	BRI
Capitaux des fonds de pension	4 570	1996	PNUD
Patrimoine des 487 milliardaires de la planète	1 900	2003	Les échos
Dépenses publicitaires mondiales	1 000 /an	1996	PNUD
Dépenses militaires mondiales	900 /an	2001	PNUD
Consommation de stupéfiants dans le monde	400 /an	1996	PNUD
Dépenses ménages européens en alcools forts	100 /an	1996	PNUD
Profits rapatriés du Sud par les multinationales	66 /an	2002	BM
Dépenses ménages européens en cigarettes	50 /an	1996	PNUD
Dépenses ménages européens et américains pour l'alimentation des animaux domestiques.	17 /an	1996	PNUD
Fonds nécessaires pour la lutte contre le sida	10 /an**	2002	PNUD
Fonds nécessaires pour un accès à tous à l'eau, l'éducation, les soins de base	80 /an**	2000	PNUD, UNICEF

Glossaire : OPCF = Observatoire Permanent de la Coopération Française, MINEFI = Ministère de l'Economie et des Finances, OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economique, BM = Banque Mondiale, BRI = Banque des Réglements Internationaux, PNUD = Programme des Nations Unies pour le Développement, UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

Attention, il s'agit de chiffres officiels approximatifs et difficilement vérifiables. De plus, ces indicateurs ont été établis à des années différentes, ce qui rend peu pertinent leur stricte comparaison. Enfin, nous comparons ici des stocks de capitaux avec des flux de capitaux, ce qui n'est pas rigoureux. Pour toutes ces raisons, il convient d'être prudent dans l'interprétation de ce tableau. Limitons-nous à observer les tendances générales qu'il révèle.

* Service de la dette = remboursements annuels augmentés des intérêts. * * Pendant 10 ans

II Qui bénéficie de l'aide ?

L'aide publique au développement se répartit en une part *bilatérale* et une part *multilatérale* :

- ***la part bilatérale*** : aide de l'État français à un autre État. Même si l'argent peut transiter par des associations ou des entreprises, c'est l'État français qui décide du pays bénéficiaire. Environ deux tiers de l'APD sont ainsi concernés.
- ***la part multilatérale*** : contribution de l'État français aux institutions financières internationales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale…) ou à des organismes de développement (Fonds de Développement Européen, ONU…). Cela concerne environ un tiers de l'APD. Notons que le volume de l'APD multilatérale tend à augmenter en proportion.

L'aide multilatérale

L'aide multilatérale est destinée aux institutions financières ou organisations internationales officiellement engagées dans des programmes de coopération économique, sociale ou humanitaire. Voici sa répartition moyenne pour la France :

60-70 %	Union Européenne (Fonds Européen de Développement essentiellement)
20-30 %	Banque Mondiale
5-10 %	Fonds Monétaire International
5-10 %	Organisme des Nations Unies (PNUD, UNESCO, UNICEF, HCR, CNUCED, etc.)

Source : Assemblée nationale 2002

Nous connaissons mal le fonctionnement et l'impact des organismes de développement de l'Union Européenne. Nous n'évaluerons donc pas le devenir de l'APD française au sein de ces instances. En revanche, les politiques de la Banque Mondiale et du FMI font l'objet de larges études d'impact. Elles ont largement contribué à l'imposition du modèle néo-libéral dans les pays du Sud et sont accusées d'avoir provoqué le délabrement des systèmes d'éducation et de santé, la surexploitation des ressources naturelles à des fins d'exportation, la montée du chômage, etc.*

* cf. la brochure *Pourquoi la dette des pays du Sud* (Les renseignements généreux)

Recette en 8 leçons :

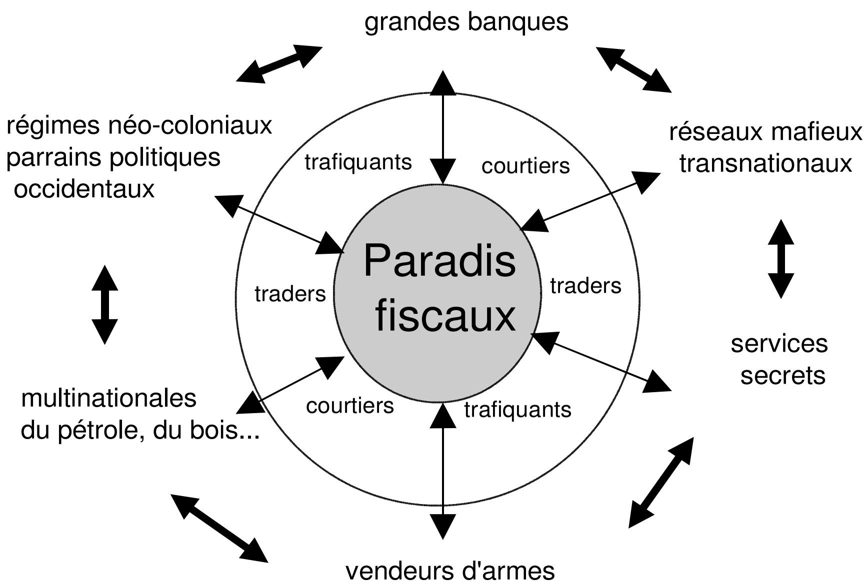
Comment capter les ressources africaines ?

1. D'abord, faire en sorte qu'un militaire prenne le pouvoir dans un pays d'Afrique francophone.
2. Le soutenir militairement et le renforcer en plaçant sa famille et ses proches à tous les postes clés des institutions étatiques et des projets financés par les bailleurs de fonds.
3. Encadrer et contrôler son action en plaçant, discrètement, près du pouvoir, des conseillers militaires et diplomatiques français, sans oublier une bonne dose de services secrets.
4. De là, organiser des pseudo-élections pour obtenir le statut de « démocratie » et la reconnaissance internationale. A présent, le pillage des ressources peut commencer.
5. Confier l'exploitation du pétrole, du bois ou des minerais à des firmes internationales ou à de grandes banques. Pour cela, laisser des intermédiaires financiers négocier, auprès du gouvernement, l'achat de permis d'exploitation des ressources du pays sur plusieurs décennies.
6. « Arroser » par la même occasion le clan présidentiel, qui à son tour remerciera généreusement ses amis français et étrangers, rétribuera sa garde présidentielle et distribuera les miettes à la population.
7. Enfin, pour couronner le tout, saisir toutes les occasions de parler dans les médias de la nécessité du développement, d'exprimer sa compassion pour « les pauvres Africains ».
8. Si besoin est, utiliser une infime partie des fonds détournés pour soutenir une association humanitaire.

Le tour est joué, vous voilà futur millionnaire !

D'après *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*,
Guillaume Olivier, éd Charles Léopold Mayer, 2004

L'essoreuse de richesses africaines





L'aide bilatérale

Le devenir de l'APD bilatérale française est complexe :

– ***Elle est gérée par une multitude d'acteurs étatiques*** : le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Affaires Etrangères*, le Ministère de l'éducation Nationale, les conseils régionaux et généraux, l'Agence Française de Développement, le Secrétariat d'État à la Coopération, etc. Cette pluralité des centres de décision entraîne des discordances ; il n'existe pas de stratégie commune autour d'objectifs largement acceptés.

– ***Sa destination est obscure***. Il est très difficile d'obtenir des renseignements précis quant aux lignes budgétaires affectées à l'APD bilatérale. Il n'existe pas de tableau récapitulatif de toutes les opérations menées à ce titre. Le parlement lui-même n'a pas accès aux affectations précises de l'APD. La cour des comptes elle-même déplorait, en 1996, le manque de contrôle financier sur l'APD bilatérale française.

Dans ces conditions, comment identifier la destination précise de ces fonds ? Comment en mesurer l'impact ?

APD, un chiffre établi a posteriori ?

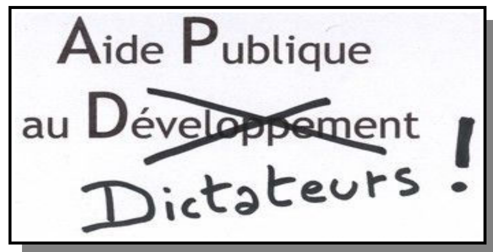
« ... l'APD n'existe pas : personne ne la conçoit, ne l'organise ou la supervise. Ce qu'on appelle APD est seulement un chiffre établi après coup par nos comptables publics. Ils y intègrent l'ensemble des dépenses relatives aux relations avec un quelconque pays du 'Sud' (y compris la Corée du Sud ou Israël…). Ils se demandent seulement si l'étiquette 'développement' qu'on pourrait accoler à ces dépenses n'est pas tellement aberrante qu'elles seraient rejetées par le jury – le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Inutile de le préciser, les administrations qui ont ordonné ces dépenses n'ont, très généralement, jamais songé à inscrire leur action dans une stratégie de développement. Comme tous les pays industrialisés pratiquent le même habillage, le jury est très coulant : on y discute par exemple de la recevabilité de la remise des dettes liées à des achats d'armes. »

F.X. Verschave, *La Françafrique,* éd Stock, 1998

* Depuis 1998, le ministère de la Coopération -créé en 1959, héritier du ministère des Colonies, puis de l'Outre-mer- est rattaché au ministère des Affaires étrangères.

Jusqu'en 1998, l'APD bilatérale était principalement dirigée vers nos anciennes colonies, c'est-à-dire les pays d'Afrique francophone. Mais, en 1998, a été créée la *Zone de Solidarité Prioritaire*, une liste des 60 pays les plus pauvres devant bénéficier de l'APD française.

En réalité, la France octroie davantage d'aide aux pays à revenu intermédiaire ou aux pays exportateurs de matières premières – commercialement intéressants. De plus, elle bénéficie à nombre de régimes dont le caractère « démocratique » est pour le moins contestable, comme le Tchad, le Gabon, le Cameroun, etc.



De manière générale, l'aide occidentale se concentre vers les pays suscitant un intérêt géostratégique, commercial ou économique. *« A titre d'exemple, à la fin des années 80, des pays comme Israël et la Jordanie, au premier plan des enjeux proche-orientaux, recevaient respectivement une aide de 110 et 280 dollars par habitant, contre 20 pour l'Éthiopie et 15 pour le Bangladesh. Lorsque la Guerre du Golfe éclate, les États-Unis annulent près de la moitié de la dette égyptienne en échange de son ralliement au bloc occidental, et comptabilisent cette réduction dans leur budget d'aide publique au développement. Plus récemment, la hausse de l'APD américaine constatée en 2001 résulte pour l'essentiel du soutien financier de plus de 600 millions de dollars accordé en un temps record au Pakistan à la suite des événements du 11 septembre*. Similairement, la guerre déclenchée en Irak au printemps 2003 a donné lieu à une augmentation massive des crédits de l'agence de coopération USaid, pour la reconstruction du pays, profitant quasi exclusivement aux entreprises américaines. »***

* Une grande partie de cette aide était destinée à renforcer la sécurité du personnel américain présent sur place.

** *L'aide publique au développement,* Guillaume Olivier, éd Charles Lépold Mayer, 2004

Au final, seule une faible partie de l'APD vise véritablement à réduire l'extrême misère des populations du Sud. Et si certains coopérants et ONG de développement subventionnés par l'APD font du bon travail, à faible coût, cette facette « vertueuse » de l'aide au développement légitime tout le reste. En réalité, cette aide est littéralement sabotée. Malgré les dépenses gigantesques officiellement consacrées aux États d'Afrique Francophone, la situation politique et économique de ces pays, après quatre décennies de "coopération", est révélatrice ; on devine que la rente a très peu profité aux populations. Pire, leurs dettes sont gigantesques.

Les observateurs critiques des relations franco-africaines parlent de plus en plus de *Mafiafrique ;* ce terme désigne la connexion entre les agents et les flux financiers occultes des grandes puissances, sous la houlette des principaux services secrets. Dans ce dispositif, les paradis fiscaux jouent un rôle pivot.

« En France, les rétro-commissions et les "porteurs de valises à billets" enrôlent dans ce processus prédateur un nombre suffisant de cadres et responsables d'entreprises, de politiciens, d'intermédiaires, de membres et correspondants des services spéciaux; comme commence à le découvrir le grand public dans le cadre des nombreuses affaires liées à Elf, Falcone, Glencore, etc.

*Les circuits de captation des rentes sont organisés en réseaux internationaux, souvent nés des circonstances : des officiers et agents des services de renseignement ont pantouflé dans les grands groupes français, des ex-cadres pétroliers servent dans les ambassades, d'anciens politiciens français encadrent aujourd'hui des sociétés privées présentes en Afrique. D'innombrables intermédiaires commerciaux et financiers français, russes, israéliens, libanais, américains ou sud-africains proposent clefs en main des montages de plus en plus sophistiqués, mêlant les flux physiques et financiers, spéculant sur les dettes des États, plaçant les sommes perçues ou confiées au Luxembourg, au Liechtenstein, à Andorre, etc. »**

* *L'aide publique au développement,* Guillaume Olivier, éd Charles Lépold Mayer, 2004

Les « éléphants blancs »

Nombre de « grands projets » réalisés dans le cadre de l'aide au développement ont été critiqués pour leur inutilité ou leur mauvaise réalisation. Ils ont souvent été ironiquement baptisés les « éléphants blancs ». Dans une étude réalisée en 1985, les auteurs de *Besoin d'Afrique* (Fayard, 1992) notaient que « sur 343 projets de grande envergure, 195 fonctionnaient mal et 79 étaient purement et simplement arrêtés [...] Une grande partie de ces "échecs" ne sont pas dus à des erreurs d'appréciation. Ils correspondent aux intérêts bien compris de quelques firmes qui investissent avec la garantie financière de l'État français. »

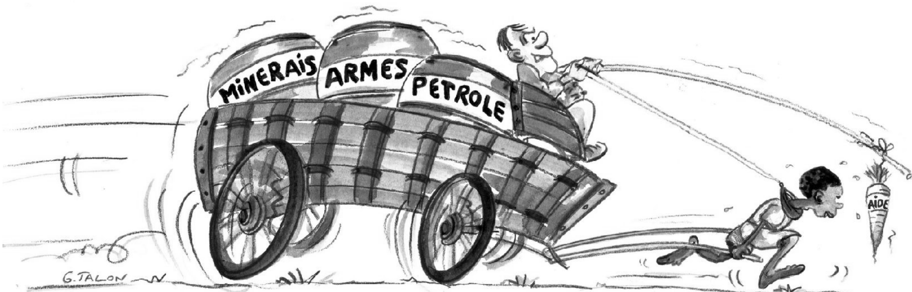
« Si l'Afrique n'est plus un partenaire commercial privilégié (la zone franc représente 3% des échanges extérieurs de la France), elle est le terrain de quelques monopoles lucratifs réservés à une poignée de privilégiés. Ainsi Bolloré – l'une des grandes multinationales en Afrique, qui opère dans le secteur du tabac, du transit, du transport et de l'agro-industrie – est en première ligne lorsque la CFD [prédécesseur de l'Agence Française de Développement] donne quelques dizaines de millions de francs à Madagascar pour relancer le secteur du tabac. Toujours avec l'argent public, Alcatel a pu installer des centraux téléphoniques en Ouganda, alors que le réseau ne fonctionne pas. Et Thomson a pu livrer à Libreville et Kinshasa des « cités informatiques » ultramodernes, condamées à rester dans leurs emballages ! Quant à Bouygues, il réalise le tiers de son chiffre d'affaires BTP en Afrique dans des projets somptuaires, tels le complexe universitaire de Yamoussoukro ou la mosquée de Casablanca.. »

Extraits de *L'aide publique au développement*, Anne-Sophie Boisgallais et François-Xavier Verschave, éd Syros, 1994

De fait, deux tendances semblent guider la répartition de l'APD bilatérale française :

1. Plus le pays est pauvre, moins il reçoit.

Source : OCDE 2002	% APD France 1989-1990	% APD France 1999-2000	Évolution
Pays les Moins Avancés (liste définie par l'ONU)	**42,0%**	**29,6%**	**-29,0%**
Pays à faible revenu (PNB/habitant < 760 $)	**33,8%**	**27,3%**	**-19,0%**
Pays à revenu intermédiaire (761 $ < PNB/habitant < 9 360 $)	**24,4%**	**43,0%**	**76,0%**
Pays à revenu élevé (PNB/habitant > 9 360 $)	**0,0%**	**0,2%**	**0,2%**



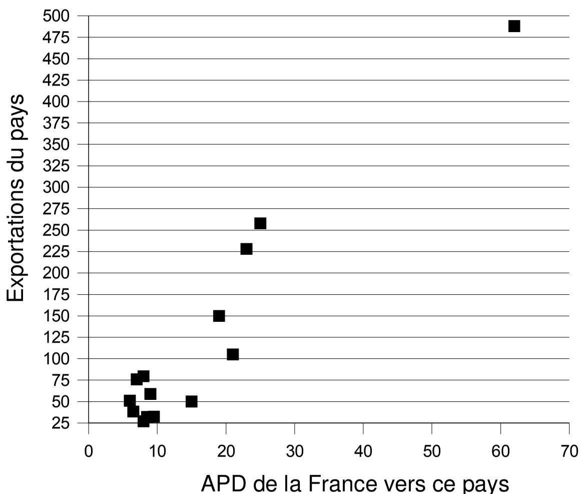
2. Plus le pays exporte des matières premières, plus il reçoit.

Il existe une corrélation (proche de 80%) entre le volume d'exportation du pays (pétrole, bois, cacao, minerais, etc.) et l'APD bilatérale française reçue.

Comparaison APD/Exportations
Moyenne entre 1992-1997, en € / habitant

Pays	APD France	Exportations
Gabon	68	2460
Congo-Brazz	62	488
Côte d'Ivoire	25	258
Mauritanie	23	228
Sénégal	21	105
Cameroun	19	150
Centrafrique	15	50
Tchad	9,5	32,5
Togo	9	59
Niger	8,5	32
Madagascar	8	27
Guinée	8	79,5
Bénin	7	76
Mali	6,5	38,5
Burkina Faso	6	51

Source : PNUD 1999, CNUCED, bilans annuels globaux des services de la coopération française.



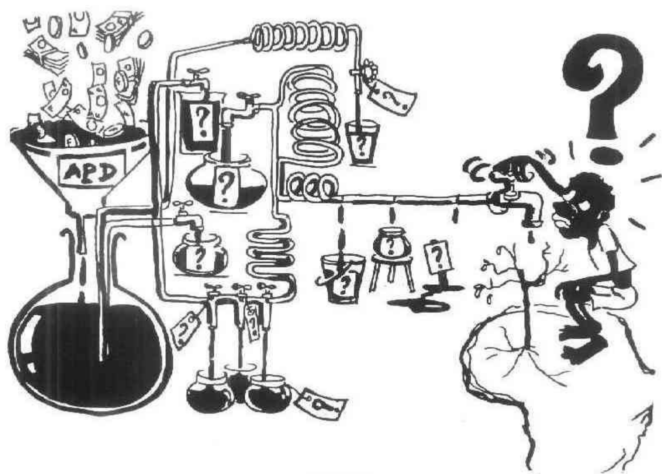
Ce contrôle des pays « indépendants » ne pouvait se financer que secrètement, via les paradis fiscaux. Ces derniers permettent en effet de réaliser tout type de montages financiers, en toute opacité : détournement de l'aide publique au développement, pillage des ressources, trafics d'armes, blanchiment d'argent, etc.

Dans ce contexte, l'APD française en Afrique, loin d'œuvrer pour le développement, a en réalité plusieurs fonctions :

– ***Maintenir au pouvoir les régimes « amis » de la France***, et si possible étendre leur influence.

– ***Favoriser le détournement des ressources africaines.*** Chaque exploitation lucrative de matières premières (pétrole, uranium, manganèse, bois exotiques, or, cobalt, diamants, cacao, café, pétrole, banane, coton, etc.) est accompagnée d'un mécanisme « d'aide » qui permet de mieux exploiter la rente (investissements pour améliorer la production, corruption des élites locales, travaux permettant un meilleur accès à ces ressources, etc.).

– ***Faciliter la vente d'un certain nombre de productions françaises*** réalisées par quelques grandes entreprises avec des marges confortables, parfois inouïes, avec une éventuelle redistribution aux partis politiques français.



III Une aide détournée ?

« Tout le monde sait que les partis politiques sont financés par des détournements de trafics via l'Afrique. L'Afrique sert à blanchir l'argent des partis politiques. C'est scandaleux parce qu'en pervertissant les élites, on fiche en l'air le développement de l'Afrique. Je maintiens que la transparence des circulations de l'argent est un minimum. Le Président y est totalement et farouchement opposé. »

Erik Orsenna, écrivain-diplomate, 1994
cité dans *La Françafrique*, éd Stock, 1998

Nous avons vu combien le devenir officiel de l'APD française est à la fois obscure, incontrôlable et largement contestable. Mais de nombreuses critiques vont plus loin, particulièrement en ce qui concerne l'aide envoyée en Afrique. Celle-ci peut, en effet, être perçue comme un instrument de la *Françafrique*.

L'expression *Françafrique* désigne la part immergée de l'iceberg des relations franco-africaines. En 1960, l'Histoire acculait De Gaulle à accorder l'indépendance aux colonies d'Afrique Noire. La France, « meilleure amie de l'Afrique et du développement », se flattait de « protéger » cette nouvelle légalité internationale proclamée. Mais, dans le même temps, De Gaulle chargeait son éminence grise Jacques Foccart d'organiser le maintien de la dépendance, avec la complicité de chefs d'État « amis de la France », soigneusement sélectionnés (jusque dans les services secrets français, comme Omar Bongo au Gabon). Cette confiscation des indépendances nécessitait un contrôle « soft » et « hard ».*

– ***contrôle « soft » :*** par la corruption des décideurs locaux, la co-organisation des scrutins truqués, l'achat de la solidarité de la classe politique française.

– ***contrôle « hard » :*** par le financement des polices politiques, des gardes dictatoriales, des milices ou des mercenaires ; l'implication dans les coups d'État ou les guerres civiles.

* Vous trouverez un exposé plus complet dans la brochure *De la Françafrique à la Mafiafrique* (Les renseignements généreux)

Un bilan officiel de l'APD française : le rapport Tavernier

À notre connaissance, le dernier bilan officiel et global de l'APD française remonte à juin 1998. Sur environ 170 personnes consultées pour réaliser cette étude, la quasi totalité sont des dispensateurs ou des relais de « l'aide » : aucune ne représente les bénéficiaires potentiels, ceux dont, théoriquement, la pauvreté devrait se trouver allégée. De même, le responsable du bilan, le député socialiste Yves Tavernier, n'a rencontré aucun représentant des citoyens français mobilisés dans les Organisations de solidarité internationale (OSI, ou ONG). Ni aucun des universitaires et experts qui, depuis des années, scrutent en profondeur les fonctionnements de l'APD.

L'affectation de ces fonds, détaillée par Yves Tavernier, montre des objectifs fort disparates, et confirme l'incapacité à concevoir un vrai projet de solidarité internationale. On y insiste sur la promotion des entreprises et de l'audiovisuel français, on cherche à développer l'influence française à Bruxelles et à New York, à accroître le prestige de la francophonie. On compte même en APD, dans les pays du "pré carré", le coût de la scolarisation des élèves français...

Le caractère opaque de l'APD est mis en évidence : « [Dans] notre dispositif, [...] le Parlement n'est pas associé. [...] Il vote de manière dispersée les crédits. [...] Chaque intervenant sur place reflète les orientations reçues de l'autorité parisienne dont il dépend. [...] La France ne définit pas explicitement les priorités de son aide à un pays donné. [...] L'approche stratégique semble absente ».

Enfin, l'APD est présentée comme un moyen de « soutenir les entreprises françaises, projet par projet », de « permettre aux entreprises de se placer suffisamment en amont des projets et de bénéficier d'un avantage d'antériorité lors de l'octroi des financements »; il s'agit de s'intéresser au « taux de retour commercial ». De même, l'objectif premier des contributions françaises aux institutions de l'aide multilatérale est d'y « bénéficier d'un effet de levier » pour nos entreprises, d'y accroître notre « influence » pour permettre, par exemple, le renflouement d'un État client. L'objectif central de notre coopération culturelle n'est pas la lutte contre l'insuffisance ou la dégradation des systèmes d'éducation primaire, c'est « l'universalité de la présence de nos idées, de nos arts et de nos convictions. [...] L'axe central de ce réseau de relations est normalement la francophonie. »

Extraits d'un texte d'Eric Toussaint, *À qui profite l'Aide Publique au Développement ?*
(disponible sur http://www.cadtm.org)

A quoi sert l'aide bilatérale française ?

Le tableau suivant est une tentative pour synthétiser les destinations de l'APD bilatérale, par recoupement et à partir des informations que nous avons obtenues. ***Attention, ces chiffres sont très approximatifs. Ils doivent surtout être perçus comme des ordres de grandeur.***

Destination	Description	% APD bilatérale
Opération sur la dette	Rééchelonnement de la dette ou révision des taux d'intérêt. Parfois annulation de dette.	30-40 %
Coopérants	Envoi de coopérants pour des projets techniques, scientifiques ou culturels. On recensait 3 250 coopérants en 2001. Les salaires de ces coopérants sont généralement élevés, de l'ordre de 4 500 à 23 000 € par mois.	20-25 %
Promotion de la Francophonie	Projets culturels francophones, enseignement du français.	15-25 %
Aide-projet	Financement pour l'étude et la réalisation d'équipements, d'infrastructures (ex : eau/assainissement), de programmes d'actions (ex : santé, éducation). Jusqu'en 2002, un tiers de cette aide était « liée » : les dons ou prêts étaient conditionnés par l'octroi des travaux à une entreprise française.	5 à 10 %
Armée	Envoi de professionnels français pour former l'armée locale, la gendarmerie, etc.	3 %
Aide budgétaire	Dons versés directement à un État. Le parlement français n'est pas informé. La nature de ces dons est inaccessible au public. Cette somme a fortement diminué ces dernières années, suite aux soupçons de détournement notoire dont elle faisait l'objet.	1 %
Aide à l'ajustement structurel	Il s'agit essentiellement de soutien aux programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI dans certains pays.	1 %

Sources : OCDE, Politis

Le scandale de la COFACE (suite)

La COFACE a souvent garanti des contrats passés avec des États dont la capacité de remboursement était réputée comme quasi nulle. Nombreuses sont les entreprises française ayant signé de juteux contrats pour construire des infrastructures dans de tels pays, quelle que soit leur utilité. Si l'on ajoute à cela les surfacturations des projets, nous avons là un mécanisme de détournement d'argent public exemplaire.

Comme le souligne Thierry Brun (Politis), les budgets de la COFACE sont obscures : *« L'État français, qui engage chaque année environ 9,2 milliards d'euros d'argent public au travers de la COFACE [dont une grande partie de l'APD], a ainsi payé plus de 15 milliards d'euros en 20 ans pour couvrir les déficits de cette agence, sans que personne n'ait vérifié l'efficacité des contrats passés. »* Le parlement français n'a d'ailleurs jamais eu de réel contrôle sur la nature des contrats couverts par la COFACE ni sur le montant exact des « renflouements » opérés par l'État.

Notons enfin qu'un tiers des contrats garantis par la COFACE concerneraient des exportations d'armements. Comme le résume François-Xavier Verschave dans *La Françafrique* (1998), *« en pratique toute réduction de dette est aussitôt compensée par de nouveaux crédits ou garanties à l'exportation. 60% des nouveaux transferts se font au titre de l'aide publique au développement. Une partie sert à rembourser d'autres prêts, une autre gonfle les comptes, en francs suisses ou en dollars, des tyrans locaux. Une autre encore finance des projets coûteux, qui servent essentiellement les intérêts commerciaux des généreux donateurs et de leurs intermédiaires du Sud. »*

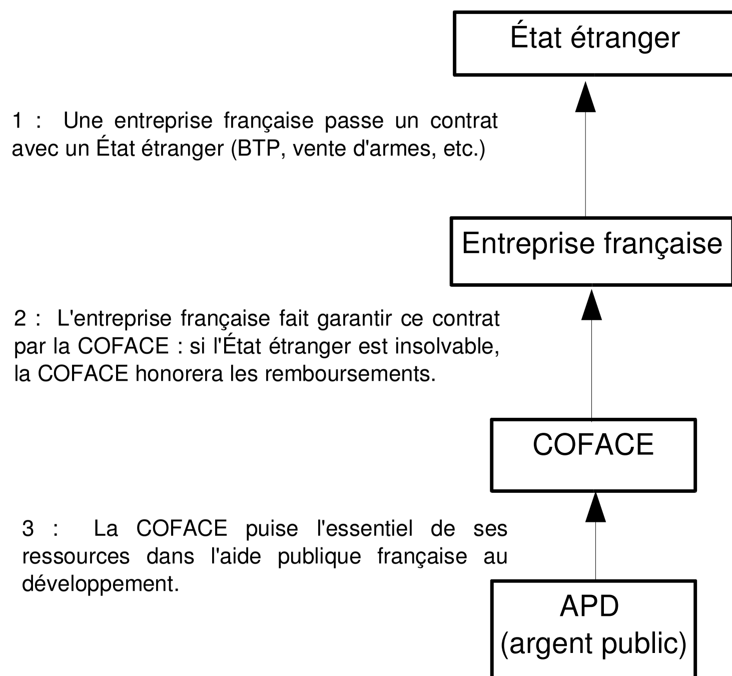


Le scandale de la COFACE

Lorsqu'une société française passe un contrat avec un État, elle peut décider de se prémunir d'un éventuel défaut de paiement. Pour cela, elle peut demander une garantie de la part d'une agence de crédit public à l'exportation ; si l'État est insolvable, l'agence remboursera l'entreprise française. Ces agences de crédit public à l'exportation ont été mises en place pour encourager les exportations réalisées par les entreprises des pays du Nord.

En France, la COFACE détient le monopole de cette activité. Elle est en grande partie financée par l'APD française, dans le cadre des opérations sur la dette. Son budget est de l'ordre de 9 milliards d'euros par an.

Schéma de fonctionnement de la COFACE



1 : Une entreprise française passe un contrat avec un État étranger (BTP, vente d'armes, etc.)

2 : L'entreprise française fait garantir ce contrat par la COFACE : si l'État étranger est insolvable, la COFACE honorera les remboursements.

3 : La COFACE puise l'essentiel de ses ressources dans l'aide publique française au développement.

Cette répartition appelle plusieurs commentaires :

– ***Armée***

Quelle est la pertinence de l'affectation de la coopération militaire dans le budget de l'aide publique au développement ?*

– ***Aide-projet***

La part destinée aux infrastructures eau/assainissement, à des programmes de santé ou à des programmes d'éducation de base est relativement faible. Elle tend d'ailleurs à baisser ; sa part dans le total de l'APD est passée de 14% à 10% entre 1994 et 1998.

– ***Francophonie***

Pourquoi la part réservée à la promotion de la francophonie est-elle si importante ? Le projet de loi de finance 2001 sur la coopération française au développement donne le ton : *« La coopération culturelle, scientifique et technique de la France participe au renforcement de l'image et du rôle de notre pays en Europe et dans le monde. Elle contribue à la diversité culturelle, en offrant notamment une alternative aux influences anglo-saxonnes. »* Explicite… Mais est-ce de "l'aide au développement" ?

– ***Coopérants***

Les salaires des coopérants sont étonnamment élevés. Gagner 10 000 euros par mois dans des pays où les salaires moyens sont cent fois plus faibles nous interpelle. N'y a-t-il pas là comme une contradiction ? Sans compter le fait que de nombreux témoignages remettent en cause l'efficacité des projets de coopération et la réelle motivation des acteurs du développement français (voir encadré page suivante).

* Plusieurs gouvernements des pays industrialisés incluent (ou envisagent de le faire dans le futur) le coût de leur participation à des opérations de "maintien de la paix" dans l'APD.

 **Le comportement des coopérants français :**

appel à témoignages



Nous avons recensé une vingtaine de témoignages de personnes de notre entourage ayant travaillé, en tant que coopérant, volontaire ou chargé de mission sur des projets dits de *développement.* Ces témoignages sont souvent très critiques : coopérants se comportant comme des coloniaux, racisme latent, laxisme, recherche du profit, corruption, etc. Nous sommes à la recherche d'autres témoignages ; contactez-nous !

– ***ONG***

Quand on pense au développement, on pense souvent aux ONG. Or, au total, moins de 1% de l'APD bilatérale française leur est consacré*. De plus, plusieurs ONG ont des rôles douteux ou contestables**; la part d'APD destinée à de « réels » projets de développement menés par des ONG paraît donc très faible.

– ***Opérations sur la dette***

Il suffit qu'un prêt soit consenti à un taux inférieur à celui du marché pour qu'il soit considéré comme une aide, et cela même s'il est ensuite remboursé jusqu'au dernier centime par le pays bénéficiaire. La majorité des opérations sur la dette concerne des contrats purement commerciaux ayant peu à voir avec des projets de développement socio-économique.

De plus, les opérations sur la dette d'un pays peuvent également donner lieu à des rachats de créances par des investisseurs français. Il s'agit des programmes de conversion de la dette ; des groupes privés, français par exemple, rachètent une partie de la dette d'un pays à un prix inférieur à sa valeur réelle et « l'échangent » contre une partie du capital d'une grande entreprise locale, privée ou privatisable. Par exemple, en Jordanie, les groupes France Telecom, Lafarge, Société Générale et ACCOR ont profité d'une conversion de dette de 45 millions d'euros pour investir massivement dans le pays. Dans quelle mesure les pays du Sud ne « bradent-ils » pas le capital de leurs entreprises ?

Enfin, la dette peut porter sur des crédits d'exportation en partenariat avec des organismes très controversés tels que la COFACE (voir encadré page suivante). Pour finir, concernant les prêts accordés à taux préférentiels, notons que les États « bénéficiaires » de l'aide française remboursent maintenant plus qu'ils ne reçoivent. Ainsi, en 2002, la France a perçu 326 millions d'euros de plus en remboursements qu'elle n'a consenti en nouveaux crédits. Les pays pauvres remboursent la France ; celle-ci leur reverse l'argent et le comptabilise dans l'APD. Cela revient à faire payer aux pays du Sud une partie de l'aide que la France leur octroie. Les pays donateurs s'enrichissent au dépens des pays qu'ils sont censés aider.***

* *L'aide au* développement, Guillaume Olivier (voir bibliographie)

** cf. La Françafrique, F.X. Verschave, éd Stock, 1998,

*** Selon la Banque Mondiale, les États industrialisés ont reçu, en 2002, deux fois plus d'argent sous forme de remboursement de la part des PED (environ 37 milliards de dollars) que ce qu'ils leur apportaient sous forme de prêts (environ 19 milliards de dollars).